

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2017

Compte rendu



1. Débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

2. Refus de transfert de la compétence en matière du P.L.U. Plan Local d'Urbanisme à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

En accord, avec l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » il convient de refuser le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme afin de conserver cette compétence à l'échelle communale.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

3. Modification des statuts du SIEGE

Cette modification porte d'abord sur des extensions de compétence et des missions du SIEGE (documents annexés)

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

4. Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Il est proposé d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

5. Remboursement des documents non retourné à la médiathèque

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes dues lorsque les documents empruntés par les usagers de la médiathèque municipale ne sont pas resitués.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

6. Indemnités élections

Il s'agit de fixer le montant des indemnités attribuées aux agents territoriaux pour les scrutins de l'élection présidentielle des 23 avril et 07 mai 2017 et pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.